

# Utilisation des techniques d'analyse variétale aux fins de protection de la propriété intellectuelle

Les outils de protection de la propriété intellectuelle (PPI) en matière de semences appuient la création de nouvelles variétés en assurant un rendement adéquat des investissements à long terme effectués par les créateurs de variétés. En se fondant sur le principe que « les bonnes clôtures font les bons voisins », les outils de PPI découragent le vol et permettent de prévenir la duplication des efforts de recherche durant la période de protection exclusive.

Les outils de PPI dont disposent les créateurs de semences au Canada comprennent notamment la [Protection des obtentions végétales](#), les licences, les contrats à usage unique et les brevets de cellules végétales (ou d'amélioration variétale). D'autres outils de PPI en matière de semences incluent les secrets commerciaux, les droits d'auteur, les marques de commerce et les brevets d'utilité.

## Q. Comment les noms de variétés sont-ils utilisés aux fins de protection de la propriété intellectuelle en matière de semences?

**R.** L'utilisation des noms de variétés varie énormément selon le type de PPI.

Contrairement à la certification officielle des semences, les outils de PPI ne se limitent pas à la terminologie sur l'identité et la pureté variétale. La définition de variété, soit l'expression d'un génotype spécifique, est reconnue à l'échelle internationale et réglementée à l'échelle nationale. Par exemple, plusieurs licences et contrats à usage visent des caractères précis.

De plus, contrairement à la certification des semences, l'application de la plupart des exigences de PPI n'est pas officiellement assurée par les gouvernements. Les programmes de protection des variétés végétales (p. ex.,

la Protection des obtentions végétales au Canada) et les exigences relatives aux brevets nécessitent la mise en place d'une législation nationale et une vérification initiale, mais pas de programmes d'exécution officiels ou gouvernementaux. Les créateurs, les titulaires de droits et les distributeurs de semences sont responsables de l'application et de la conformité. Ils déterminent l'utilisation appropriée des noms de variétés en vue de la conformité à de nombreuses exigences de PPI. Les créateurs et les distributeurs du Canada ont créé la *Canadian Plant Technology Agency* afin d'assurer l'exécution collective des exigences de PPI en matière de semences et d'informer les producteurs au sujet de l'utilisation appropriée des noms de variétés.

## Q. Comment les techniques d'analyse sont-elles utilisées aux fins de protection de la propriété intellectuelle des semences?

**R.** L'utilisation des techniques d'analyse des variétés varie énormément selon le type de PPI.

En ce qui concerne la préservation de l'identité variétale et la traçabilité, la plupart des programmes de PPI en matière de semences sont fondés, à l'interne, sur les principes HACCP et la vérification de la gestion de la qualité et, à l'externe, sur les programmes de gestion responsable des caractères.

Pour certains types de cultures, particulièrement les cultures hybrides, le nombre de programmes d'analyse variétale s'accroît à mesure que de nouvelles variétés ayant moins de caractéristiques distinctives visuelles sont créées. La plupart des programmes d'analyse enrichissent les systèmes de gestion de la qualité des créateurs ou permettent de vérifier l'efficacité de ces systèmes.

Les lois traditionnelles de protection des variétés, comme la *Loi sur la protection des obtentions végétales* au Canada, comportent des exigences d'analyse au champ pour s'assurer que la variété comporte des caractéristiques distinctes, homogènes et stables (DHS).

Contrairement aux lois traditionnelles régissant la protection des variétés et aux exigences de certification officielle des semences, les conditions associées à de nombreux outils de PPI (p. ex., le moment auquel l'analyse doit se faire et le type d'analyse requise) sont énoncées dans les contrats de licence ou dans les lignes directrices et les règles des organisations commerciales comme la Biotechnology Industry Organization (BIO) et la Fédération internationale du commerce des semences (FIS). Les membres de ces organisations sont des associations nationales du commerce des semences et des créateurs de variétés, et non pas des gouvernements qui participent aux Systèmes des semences de l'OCDE ou des membres de l'Association of Official Seed Certifying Agencies (AOSCA).

La FIS, dont les membres proviennent de plus de 70 pays, offre un soutien technique considérable à l'UPOV et à l'Association internationale d'essais de semences (ISTA). Ce soutien comprend la réalisation de recherches sur les techniques d'analyse variétales et des conseils techniques sur la PPI, qui portent notamment sur les rôles et les définitions des variétés essentiellement dérivées (VED), la préparation de codes de conduite relatifs aux lignées parentales des variétés hybrides, les exigences relatives à la brevetabilité, l'utilisation appropriée des analyses de l'ADN et des marqueurs moléculaires pour diverses applications de la PPI.

## Q. Comment les techniques d'analyse biochimique et moléculaire des variétés sont-elles utilisées aux fins de protection de la propriété intellectuelle en matière de semences?

**R.** L'utilisation des techniques d'analyse biochimique et moléculaire des variétés varie énormément selon le type d'outil de PPI.

Hors du contexte de mise en application, les techniques d'analyse biochimique et moléculaire ne sont pas utilisées dans le cadre des programmes de PPI fondés sur les lois traditionnelles de protection des variétés, comme la *Loi sur la protection des obtentions végétales* au Canada.

En ce qui a trait aux outils de PPI comme les contrats à usage unique, des analyses non moléculaires sont fréquemment utilisées comme preuves dans le cadre de programmes de gestion responsable des caractères et de surveillance de la PPI.

Si un nombre accru de créateurs font breveter des cellules végétales à l'avenir et que le coût des analyses génétiques continue de diminuer, l'utilisation des analyses moléculaires dans le cadre de programmes de PPI des semences devrait augmenter.

On s'attend également à ce que l'utilisation des analyses biochimiques et moléculaires augmente avec la création d'un nombre accru de variétés, particulièrement hybrides, dont les caractéristiques particulières sont impossibles à distinguer visuellement.

Les allégations sur l'identité et la pureté variétale de nombreux laboratoires d'analyse des semences peuvent être trompeuses, particulièrement en ce qui concerne les degrés de confiance appropriés à l'égard des résultats des analyses moléculaires. Les exigences en matière d'échantillonnage et les méthodes diagnostiques sont encore mal comprises par la plupart des clients. Il est donc urgent d'informer les producteurs.